
COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ottawa, le 4 septembre 2019

MGR PRENDERGAST CÉLÉBRERA UNE MESSE ROUGE POUR LES JUGES, LES AVOCATS, LES ÉTUDIANTS EN DROIT ET LES RESPONSABLES DE LA JUSTICE

Mgr Terrence Prendergast, s.j., archevêque d'Ottawa, invite les fidèles, en particulier les juges, les avocats, les étudiants en droit et autres qui travaillent dans le système judiciaire, à la Messe Rouge qui sera célébrée le jeudi 19 septembre à 17 h en la Basilique-cathédrale Notre-Dame—385, promenade Sussex, Ottawa. Célébrée traditionnellement lors de la rentrée judiciaire, la messe demande à l'Esprit Saint de guider tous les gens qui travaillent dans l'administration de la justice.

Cette célébration est organisée à chaque année par la Société juridique Saint-Thomas-More d'Ottawa pour coïncider avec la rentrée judiciaire. Les objectifs de la Société juridique Saint-Thomas-More, fondée en 1984, sont d'organiser la Messe Rouge et encourager tous les juristes à y participer, ainsi que de familiariser et éduquer ses membres et le public aux principes, idéaux et normes de conduite personnelle exemplifiés par la vie de Saint Thomas More.

Le roi de France Louis IX a commencé la tradition de la Messe Rouge en 1245 à la Cathédrale Notre-Dame de Paris. Le nom vient des vêtements rouges portés traditionnellement comme symbole des langues de feu (l'Esprit Saint) qui descendit sur les apôtres lors de la Pentecôte (Actes 2,1-4). Les juges de la Haute Cour d'Angleterre et tous les docteurs de la loi portaient des robes ou des hottes académiques rouges.

La Messe Rouge s'est répandue dans toute l'Europe, et, en 1925, elle est venue au Canada à la cathédrale Saint Michael à Toronto. Ensuite, en 1928, elle a été célébrée aux États-Unis à l'église Saint Andrew à New York. Depuis 1953, la Messe Rouge a été célébrée à Washington, DC et parmi les participants, on trouve, entre autres, des juges de la Cour suprême et le président américain.

Venez à la Messe Rouge et joignez-vous à ceux et celles qui ont su garder vivante cette tradition depuis près de 800 ans. Cette messe nous rappelle à chaque année que toute loi est fondée sur la Loi éternelle de Dieu, comme le reconnaît le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés : « Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit... »

-30-

Contacte pour les médias : Robert Du Broy
Directeur des communications
613-738-5025, ext. 238
819-593-6377 (mobile)
rdubroy@archottawa.ca